

Auplata Mining Group - AMG (Euronext Growth - FR0013410370 - ALAMG) ("la Société")

Clarifications sur la demande par San Antonio Securities ("SAS") du remboursement en numéraire de l'avance en compte courant consentie à la Société lui ayant permis de détenir indirectement 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), conformément aux termes du protocole d'investissement conclu le 19 février 2020 et de ses avenants (le "Protocole d'Investissement")

Suite au [communiqué de presse du 7 juin 2022](#), la Société et SAS se sont rapprochées afin de clarifier les conséquences découlant du remboursement ou du non-remboursement des sommes prêtées par SAS.

Conformément aux termes du Protocole d'Investissement du 19 février 2020, tel que modifié le 12 août 2020 et le 10 novembre 2020, AMG a reçu le 30 mai 2022 une notification de SAS demandant le remboursement en numéraire de son avance de compte courant de 28,4 millions d'euros en principal plus intérêts (au 31 juillet 2022) plus le paiement final exigible du prix de vente des actions du fonds OSEAD pour un montant total de 3,7 millions d'euros, soit un montant total de 32,1 millions d'euros au 31 juillet 2022.

1. Si AMG rembourse en numéraire l'intégralité du montant dû à SAS au plus tard le 31 août 2022 et si le dernier paiement exigible du prix de vente des actions du fonds OSEAD de 3,7 millions d'euros est payé au plus tard le 31 août 2022, AMG restera propriétaire de toutes les actions du fonds OSEAD et donc indirectement de 37,04% de CMT et deviendra propriétaire le 1er septembre 2022 de toutes les actions d'Osead Gestion, société de gestion du Fonds Osead, qui lui seront transférées par SAS.
2. Si AMG ne rembourse pas l'intégralité du montant dû à SAS au plus tard le 31 août 2022 et si le dernier paiement exigible du prix de transfert des actions du fonds OSEAD de 3,7 millions d'euros est versé au plus tard le 31 août 2022, SAS deviendra propriétaire le 1er septembre 2022 de toutes les actions du fonds OSEAD et donc indirectement de 37,04% de CMT, conformément à l'engagement unilatéral de vendre les parts du fonds OSEAD et au nantissement des parts du fonds OSEAD accordé par AMG aux termes du Protocole d'Investissement, à titre de garantie pour le remboursement des sommes prêtées par SAS à AMG, SAS restera également propriétaire de l'ensemble des actions d'Osead Gestion, société de gestion du Fonds Osead.

La Société continue activement ses recherches de financement afin de permettre, conformément au délai contractuel imparti, un remboursement des sommes dues à SAS.

AMG en bref

Auplata Mining Group - AMG, constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou, au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca) et en Côte d'Ivoire. AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370 – Mnémonique : ALAMG – ICB : 1777 - Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group : www.auplatamininggroup.com

Contacts

ACTUS FINANCE

| | | | |
|---------------|-------------------------|--|----------------|
| Mathieu Omnes | Relations investisseurs | momnes@actus.fr | 01 53 67 36 92 |
| Amaury Dugast | Relations presse | adugast@actus.fr | 01 53 67 36 74 |